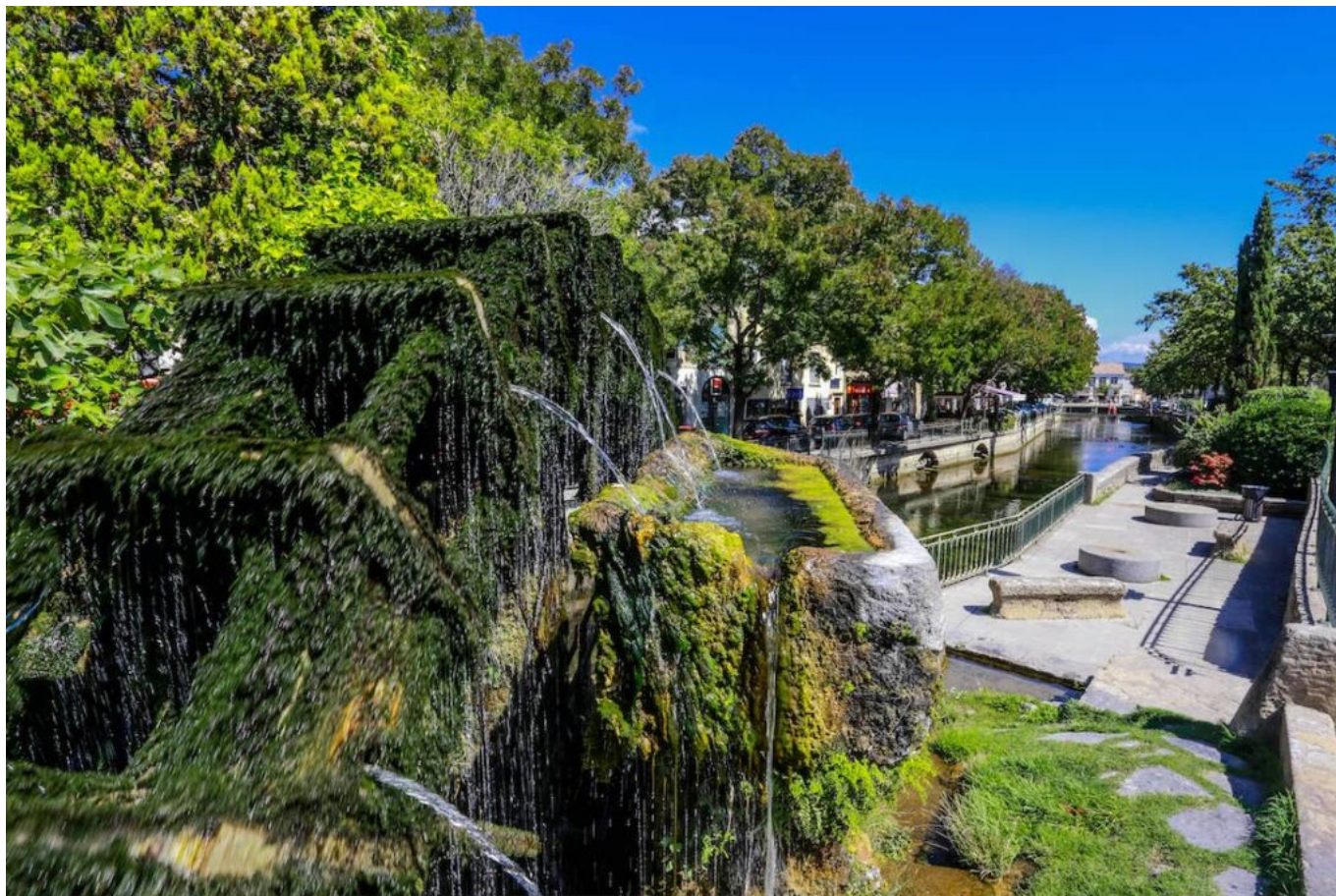


Isle-sur-la-Sorgue : piétonnisation du centre-ville



Comme chaque année lorsque les beaux jours du printemps pointent le bout de leur nez, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue décide de piétonniser son centre-ville.

Dès ce vendredi 21 avril, et jusqu'au dimanche 18 juin, il est interdit de circuler et de stationner dans les rues Dr Tallet et République, sur les quais Jean Jaurès et Rouget de Lisle, et sur le Pont Gambetta les vendredis de 18h à minuit, les samedis de 11h à minuit et les dimanches de 15h à minuit. Du lundi 19 juin au dimanche 27 août, il sera interdit d'y circuler et d'y stationner tous les jours de 11h à minuit. Même chose du lundi 28 août au dimanche 29 octobre les vendredis de 18h à minuit, les samedis de 11h à minuit, les dimanches de 15h à minuit. La Rue Carnot, elle aussi, est désormais interdite à la circulation et au stationnement, tous les jours de 19h30 à minuit, et ce, jusqu'au dimanche 29 octobre.



Ecrit par Echo du Mardi le 21 avril 2023

Les riverains disposant de garages seront autorisés à accéder à toute heure, sous réserve de s'être identifiés en présentant un justificatif auprès des services de la Direction Prévention Sécurité. Ils doivent donc faire une demande par mail à l'adresse dps.administration@islesurlasorgue.fr et y joindre un bail pour les locataires ou un titre de propriété pour les propriétaires, une pièce d'identité, et la carte grise du véhicule.

V.A.